

**EINLADUNG ■ INVITATION ■ INVITATION**

**115<sup>e</sup> Assemblée des délégués de la FSCI**

Kursaal Bern, Arena, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

**Ordre du jour pour dimanche, 18 octobre 2020**

	<b>Ordre du jour</b>	<b>Responsable</b>	<b>Annexe</b>	<b>Heure</b>
1.	Ouverture de la 115 <sup>e</sup> Assemblée des délégués de la FSCI	H. Winter		10.45
2.	Procès-verbal 114 <sup>e</sup> Assemblée des délégués du 19 mai 2019	H. Winter		10.50
3.	Rapport annuel 2019		Rapport annuel	10.55
3.1.	Présentation des activités de la FSCI	J. Kreutner		11.00
3.2.	Rapports du Comité directeur de janvier à septembre 2020		Seront fournis par courriel	11.10
3.3.	Présidence et communication	H. Winter		11.15
3.4.	Prévention et information	S. Simkhovitch-Dreyfus		11.20
3.5.	Jeunesse – Next Generation	E. Morali		11.25
3.6.	Affaires religieuses	A. Wyler		11.30
3.7.	Culture	F. Brunschwig		11.35
3.8.	Affaires sociales	E. Selig		11.40
3.9.	Discussion du rapport annuel	H. Winter		11.45
4.	Adoption du rapport annuel 2019	H. Winter		12.00
5.	Comptes 2019	J. Lande	Brochure	12.05
6.	Rapport de la Commission de vérification des comptes et de la gestion, adoption des comptes annuels 2019	R. Weisz		12.10
7.	Décharge au Comité directeur	H. Winter		12.15
8.	Budget 2020 (pour information), cotisations 2020	J. Lande		12.20
	<b>Pause</b>			<b>12.30</b>
9.	Elections et adieux	D. Frank	Seront fournis par courriel	13.30
9.1.	Election du président	D. Frank		13.35
9.2.	Election du Comité directeur	D. Frank		14.30
9.3.	Elections au Comité central	D. Frank		14.45
9.4.	Election de la Commission de vérification des comptes et de la gestion	D. Frank		15.00
9.5.	Election de l'organe de révision	D. Frank		15.05
10.	Divers	H. Winter		15.15
	<b>Conclusion</b>			<b>15.30</b>

De façon générale, le temps de parole des délégués est limité à 3 minutes.

*Selon l'art. 20 des statuts, les communautés soumettront toute motion qu'elles souhaitent ajouter à l'ordre du jour au bureau de la FSCI, 14 jours avant l'Assemblée des délégués au plus tard.*

*L'Assemblée des délégués peut se tenir à tout moment, soit en application des règles des autorités en vigueur concernant le COVID-19, soit, au besoin, sous forme écrite ou électronique.*